

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU MARDI, 23 MAI 1797.

Extrait d'une lettre de Moscou, du 17 Avril.

Hier, la cérémonie du couronnement a eu lieu ici avec la plus grande solemnité. Elle commença à 9 heures du matin; la procession du Palais du Kremlin à l'église cathédrale fut ouverte par trente chevaliers de la garde, couverts de casques et de cuirasses d'argent; ils précédoient les Pages de la Chambre, les députés de tout l'empire Russe, les gentils-hommes de la cour, les sénateurs et les Seigneurs qui portoient les ornemens et les marques de la dignité Impériale. Sous un baldaquin porté par vingt colonels, marchoit l'Empereur en uniforme militaire, et l'Impératrice revêue d'une robe riche et décorée d'un collier de diamans. Arrivées dans l'église, Leurs Majestés prirent d'abord place sur des sièges près de l'Autel, et les joyaux de la couronne furent déposés sur le trône, auprès duquel se rangèrent les Chevaliers. Après le service divin, qui dura dix minutes, Leurs Majestés se rendirent sur le trône, et les Grands prirent place sur les degrés. L'Empereur s'assit sur un siège magnifiquement décoré, et l'Impératrice sur un autre siège placé à quelques pas en arrière et de côté. A la droite et à la gauche de l'Empereur, se tenoient les Grands-Ducs Alexandre et Constantin. Après l'acte du couronnement, qui se fit par l'Archevêque avec les cérémonies d'usage et la plus grande solemnité, l'Empereur ôta la grande couronne de sa tête, la posa une demie minute sur la tête de l'Impératrice, sans en retirer la main, et embrassa ensuite son Epouse avec tendresse. Cette scène touchante émut vivement tous les Spectateurs. L'Empereur plaça ensuite sur la tête de l'Impératrice la petite couronne, et Leurs Majestés se rendirent à l'Autel, où Elles furent ointes des saintes

huiles. Après la cérémonie du sacre, la procession sortit en ordre de l'Eglise, passa autour du grand clocher nommé *Ivan Maliki* et par une seconde église, et retourna au Palais, où l'Empereur termina la solemnité en publiant plusieurs promotions, et un grand nombre de grâces qu'il répand sur ses sujets.

De Gènes, le 5 Mai.

L'on apprend de Livourne, que le représentant Salicetti est arrivé dans cette ville. Il se rend à Paris avec un des repréentans de la Corse. Suivant les lettres de cette isle, l'assemblée électorale de Liamone a nommé pour le conseil des *Anciens* le citoyen Citadella, et pour le conseil des 500, le citoyen Joseph Buonaparte, frère du général en chef.

Le général françois Cervoni s'est embarqué pour la Corse.

De Bologne, le 1er Mai.

Les corps législatifs tinrent leur première séance le 26 du mois dernier. Ils s'occupèrent d'abord de tout ce qui a rapport aux élections respectives. Des présidens et secrétaires furent nommés dans les deux conseils, et il fut arrêté que ces charges ne dureroient que 15 jours.

Le 28, le conseil des Trente élit dans les formes constitutionnelles le Directoire exécutif. Les citoyens qui le composent sont, l'avocat Ignace Magnan, Bolognois; l'avocat Ricci, Modenois, & J. E. Gusta Villani, Bolognois.

Du Piémont, le 9 Mai.

Le 13 Février, le Royaume de Sardaigne prêta à Cagliari le serment accoutumé, entre les mains du Vice Roi. Mgr. Melano di Portola, archevêque de Cagliari, fut ensuite envoyé à Turin. Ce prélat a été admis, Lundi dernier, à l'audience de S. M. à laquelle il présenta les hommages des insulaires.

Il est arrivé successivement à Novara, 20 mille hommes de troupes qui ont été réparties le long du Tacin. L'on a aussi fait passer de ce côté plus de 60 pièces de canon avec une grande quantité de grenades, de bombes & autres munitions de guerre. L'on dit qu'il va être formé un camp entre Romentino & Recate. L'on attend encore à Novara plusieurs régimens de troupes de ligne; les bataillons provinciaux seront équipés dans peu de jours; l'on forme aussi un nouveau régiment de cavalerie, un de pontonniers & plusieurs corps francs.

Des frontières de l'Italie, du 15 Mai.

On assure généralement, que le général Angereau est entré à Venise avec 800 hommes de troupes; aussitôt après son arrivée, l'arbre de la liberté a été planté au milieu de cette ville et il a été fait d'autres dispositions tendantes à l'établissement du régime démocratique. Le général en chef Buonaparte doit se rendre, dit-on, à Padoue, où il recevra les trois députés du Sénat, et leur prescrira ce qui reste à faire pour l'acheminement à un arrangement définitif. L'on croit qu'il se relâchera d'une partie de ses prétentions. Il est certain que dans ces conjonctures critiques, le Sénat ne pouvoit faire davantage que de renoncer à la souveraineté et de se mettre à la discrétion des françois. Il paroît, au reste, certain que les Vénitiens devront faire de grands sacrifices pécuniaires, ainsi que la cession d'une grande partie de territoire. Dans toutes les villes de Terre-Ferme, il y a maintenant des garnisons françoises, des municipalités, des juges de paix etc. Les habitans doivent tout fournir aux soldats: pain, viande, vin, fourrages et habillemens. Les nobles ont dû remettre leurs chevaux, voitures et autres objets de luxe.

Il y a dans ce moment beaucoup de troupes autrichiennes à Trente, Vallugana, Roveredo.

Manifeste du général en chef Buonaparte. — Du quartier-général de Palmanova le 14 Floréal (3 Mai).

Tandis que l'armée françoise est occupée dans les gorges de la Styrie, laissant derrière elle l'Italie et les principaux établissemens, où il ne reste qu'un petit nombre de bataillons, voici la conduite que tient le gouvernement Vénitien.

1°. Il profite de la semaine sainte pour armer 40 mille payans, auxquels il joint dix régimens de troupes esclaves; il les organise en divers corps d'armée, les distribue sur différens points, à l'effet de couper toute espèce de communication entre l'armée et son arrière-garde.

2°. Du sein même de Venise, il sort des commissaires extraordinaires, des munitions de toute espèce, des armes, un grand nombre de pièces de canon, et cela pour compléter l'organisation des différens corps d'armée.

3°. On fait arrêter en Terre-Ferme toutes les personnes qui nous ont accueillis; l'on comble de bienfaits et l'on accorde la confiance du gouvernement à tous ceux en qui on reconnoit une haine furieuse contre le nom françois, et notamment aux quatorze conspirateurs de Verone, que le Provéditeur Prioli fit arrêter, il y a trois mois, pour avoir médité le massacre des françois.

4°. Dans les places, dans les caffés et autres endroits publics de Venise, on insulte et on maltraite tous les françois, en leur donnant les dénominations injurieuses de Jacobins, de Régicides, d'Athées. Les françois sont obligés de sortir de Venise, et bientôt après il leur est défendu d'y entrer.

5°. On ordonne au peuple de Padoue, Vienne, Verone, de courir aux armes, de secourir les différens corps d'armée, et enfin de commencer de nouvelles Vêpres Siciliennes. Il étoit réservé au lion de St. Marc, disoient les officiers Vénitiens, de renouveler ce proverbe: *que l'Italie est le tombeau des françois.*

6°. Les prêtres prêchent en chaire la croisade, et les prêtres de l'état de Venise ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. On imprime dans plusieurs villes des libelles, des proclamations perfides, des lettres anonymes; on commence à faire fermenter toutes les têtes, et dans un état où la liberté de la presse n'a point lieu, où le gouvernement est aussi redouté, ou pour mieux dire secrètement abhorré, les imprimeurs n'impriment, les auteurs ne compoient que ce que veut le Sénat.

7°. Tout va d'abord au gré des vues perfides du gouvernement. Le sang françois coule partout; sur toutes les routes, l'on intercepte nos convois, nos couriers et tout ce qui appartient à l'armée.

8°. A Padoue, un chef de bataillon et deux autres françois sont assassinés. A Castiglione di Mori, nos soldats sont désarmés et massacrés. Sur toutes les grandes routes qui conduisent de Mantoue à Legnago, de Callano à Verone, nous perdons plus de 200 hommes par le fer des assassins.

9°. Deux bataillons françois vouloient rejoindre l'armée; ils rencontrent à Chiari une division de l'armée Vénitienne qui veut s'opposer à leur passage. On en vient à un combat très opiniâtre; nos braves soldats se frayent un chemin en mettant en déroute ces perfides ennemis.

10°. Une autre action a lieu à Valeggio. A Defenzano, l'on doit en venir de nouveau aux mains. Dans tous ces endroits, les françois sont peu nombreux, mais ils savent que l'on ne compte point le nombre des bataillons ennemis, lorsqu'ils ne sont composés que d'assassins.

11°. Le second jour de Pâques, tous les françois qui étoient à Verone, sont assassinés, au son du tocin. On n'épargne ni les malades dans les hôpitaux, ni les convalescens qui se trouvoient sur les routes. On les jette dans l'Adige où ils expirent percés de mille coups de poignard. Plus de 400 françois sont assassinés.

12°. Pendant huit jours consécutifs, l'armée Vénitienne assiège les trois châteaux de Verone. Les canons qu'elle a placés en batterie, lui sont enlevés avec la bayonnette; le feu est mis à la ville; et la colonne mobile qui arrive sur les entrefaites, met dans une déroute totale ces hommes vils, fait prisonniers 3000 hommes de troupes ennemies, parmi lesquels se trouvent plusieurs généraux Vénitiens.

13°. La maison du consul françois à Zante en Dalmatie, est brûlée.

14°. Un vaisseau de guerre Vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et fait tirer plusieurs coups à boulet sur la corvette, la *Bruno*.

15°. Le *Libérateur de l'Italie*, bâtiment de la république, ne portant que 3 ou 4 petites pièces de canon, et n'ayant que 40 hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise, et par ordre du Sénat. Le jeune et intéressant Langier, lieutenant de vaisseau, qui commandoit ce bâtiment, se voyant attaqué par le feu du fort et de la galère amirale (il étoit à peu de distance du premier, et éloigné seulement d'une portée de pistolet de la galère), ordonna à son équipage de se mettre à couvert. Ensuite il monta seul sur le tillac, exposé à une grêle de mitraille, et chercha à calmer la fureur de ses assassins; mais la mort le frappa au milieu de son discours. L'équipage se jeta à la nage; il fut poursuivi par six chaloupes remplies de troupes à la solde de la république, qui tuèrent à coups de sabre la plupart de ceux qui cherchoient à se sauver en gagnant la haute mer. Un contre-maître, blessé de plusieurs coups, et couvert de sang, réussit à prendre terre en s'attachant à un morceau de bois qui faisoit saillie au château du port; mais le commandant même lui abbatit la main d'un coup de sabre.

Vû les faits ci-dessus énoncés, et autorisé par le titre 12 de l'article 328 de la constitution de la république, et considérant l'urgence des circonstances, le général en chef enjoint au ministre de France près la république de Venise, de sortir de la dite ville; ordonne aux divers agens de la république de Venise dans la Lombardie, et dans la Terre-Ferme Vénitienne, d'en sortir dans les 24 heures. Ordonne aux différens gé-

néraux de division de traiter comme ennemies les troupes de la République de Venise, de faire abattre dans toutes les villes de Terre-Ferme le Lion de St. Marc. Chacun recevra à l'ordre du jour de demain une instruction particulière pour les opérations militaires ultérieures.

Signé, Buonaparte.

Suite de Paris, du 14 Mai.

On a remarqué à la séance du conseil des 500 d'hier, plusieurs députés du nouveau tiers, qui venoient sans doute étudier les phisonomies et connoître les dispositions de ceux dont ils seront les collègues dans huit jours. Dans cette séance, les dépenses ordinaires du ministère des finances pour l'an 5, ont été arrêtées à la somme de 796,650 livres; et celles du ministère de la guerre à 34 millions, 718 mille, 718 liv.

Le célèbre docteur Tissot vient de mourir à Lausanne.

De la Haye, le 13 Mai

Notre assemblée nationale vient de décréter que la République Batave seroit divisée en 15 départemens qui seront désignés par Numéros. Ces départemens seront de différentes grandeurs et populations. Il a aussi été arrêté que les églises resteroient séparées de l'état, et que les ministres des églises ne seroient point salariés par l'état.

Il paroît qu'il est question d'une expédition contre l'Angleterre, que la France, l'Espagne & notre république exécuteroient de concert. La mission de deux députés Bataves à Paris, qui vient d'avoir lieu, est, dit-on, relative à ce projet.

L'on prétend savoir ici que les milices angloises sont disposées à suivre l'exemple des matelots, & à s'insurger, si l'on ne fait pas droit à leurs demandes.

De Bruxelles, le 16 Mai.

L'on apprend de Luxembourg qu'il y est arrivé plusieurs régimens de cavalerie de l'armée de Sambre et Meuse, qui ont pris des cantonnemens dans les villages voisins de cette ville. Il paroît aussi certain qu'un corps de 12 à 15 mille hommes de cette armée viendra incessamment s'établir dans les départemens réunis; déjà l'on prépare des quartiers pour ces troupes.

Le bruit court depuis quelques jours, que les arsenaux de toutes les places de la Belgique doivent être évacués incessamment, et les objets qui s'y trouvent transportés vers celles de l'ancienne frontière de la France. Quelque peu vraisemblable que soit ce bruit, les habitans de nos contrées l'accueillent avec avidité; et ils aiment à se persuader que la paix générale fixera leur sort d'une manière conforme à leurs

désirs. Cette idée les porte à se permettre des excès nuisibles à la tranquillité publique. Dans plusieurs endroits, il y a eu du trouble, et particulièrement à St. Hubert, où la descente et l'enlèvement des cloches ont donné lieu à une forte émeute populaire. Le commissaire préposé à cette opération fut obligé de prendre la fuite avec le petit nombre de soldats qu'il avoit. Mais étant revenu avec un détachement plus nombreux, les habitans furent réduits à l'obéissance. On poursuit rigoureusement les auteurs du soulèvement.

Les avis que l'on reçoit de la Flandre maritime ne préparatifs maritimes que font dans ce moment les François : Dans tous les ports de la Manche, on travaille nuit et jour à l'armement de tout ce qu'il y a de bâtimens de guerre. Le Directoire a même décidé d'abandonner momentanément les travaux de Toulon, afin de rendre plus actifs ceux de l'Océan, et c'est en conséquence de cette résolution, que quantité d'officiers de marine, ouvriers et matelots, ont quitté les bords de la Méditerranée pour se rendre par terre à Dunkerque et à Brest. Afin d'augmenter encore le premier de ces armemens, l'on équipe 20 chaloupes canonnières à Flessingue et 6 corvettes. Deux bâtimens de guerre hollandois de 50 canons chacun, sont également mis en état à Middelbourg pour soutenir l'expédition. Le plan paroît être de faire partir à la fois de Dunkerque et de Brest, deux escadres nombreuses, escortant chacune un grand nombre de bâtimens de transport chargés de troupes, et de tâcher d'opérer un débarquement en Angleterre sur deux points différens. Cependant, bien des gens croient que le gouvernement François se bornera à de simples démonstrations, et qu'elles n'ont lieu que pour amener le gouvernement britannique à une paix avantageuse pour la France. En attendant, les Anglois continuent de bloquer l'embouchure de l'Escaut ainsi que le port de Dunkerque.

Les listes de proscription dressées dans nos départemens par les anciens administrateurs, ne tarderont pas à être annulées. En conséquence, les absens Belges qui y étoient inscrits contre tous les principes d'équité, obtiendront la permission de rentrer dans leurs foyers et dans leurs propriétés. Il leur sera cependant difficile de recouvrer leurs biens dans toute leur intégrité; car, outre la vente du mobilier, les agens infidèles du gouvernement ont eu soin de dilapider l'immeuble.

D'après une nouvelle loi, tous les religieux

et religieux supprimés avant la réunion de la Belgique à la France, continueront de jouir de leur traitement comme ci-devant. La magnifique abbaye d'Afflighem, située à deux lieues de cette ville, dont les bâtimens à peine achetés ont coûté quelques millions, est démolie en ce moment par les acheteurs, dont le but est d'en vendre les matériaux. La belle abbaye de Foret, peu distante de Bruxelles, est également détruite. L'église des Récollets est aussi jetée bas. Les bois et forêts achetés par des particuliers, sont détruits, abimés; enfin, le tableau qui s'offre à nos yeux n'est qu'agiotage, intrigue et distraction. Tout se vend en tous territoriaux qui perdent 80 pour 100, et que l'on achète et vend à ce prix.

De Cologne, le 17 Mai.

Une grande partie de l'armée Française de Sambre et Meuse s'est déjà ébranlée pour revenir sur le Bas-Rhin; cependant il restera, à ce qu'on assure, un corps de troupes de 7 à 8000 hommes au-delà de la Lahn, et l'on continuera d'occuper la ligne de la Nidda jusqu'à la conclusion définitive de la paix, ou au moins jusqu'à ce qu'il ait été pris de nouveaux arrangemens. L'armée du Nord doit aussi quitter le Hunsrück pour reprendre les cantonnemens du côté de Gueldre; elle sera remplacée, dit-on, par la division de Lefebvre.

Nous sommes toujours ici sans troupes; ce sont les bourgeois qui montent la garde. La navigation est entièrement rétablie. Ces jours derniers, un bateau venant de Mayence aborda à notre port.

Les François continuent de presser vivement la rentrée des nouvelles contributions qu'ils ont imposées sur la rive droite. Plusieurs endroits ont déjà acquitté en tout ou en partie; l'abbé de Siegbourg ayant fourni une certaine somme, vient d'être remis en liberté. Plusieurs bourgs et villages ayant fait des représentations sur l'énormité de la somme que l'on exigeoit d'eux, les François ont consenti à une forte diminution.

Il est aussi question ici de nous astreindre au paiement de la contribution de 48 mille couronnes qui nous a été imposée en dernier lieu, indépendamment de celle de 3 millions sur les biens-fonds et l'industrie, que l'on continue de percevoir avec rigueur. Notre Sénat a fait à ce sujet de vives représentations; il y expose l'impossibilité absolue où il se trouve de faire des payemens ultérieurs, d'autant plus que l'on veut même s'approprier les revenus de la ville en les affermant.

* On prie M. d'Hector, du pays de Caux, de donner son adresse par la voie de ce Journal.